



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
de la Commande Publique et
des Affaires Juridiques et Immobilières

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2025 _0237

LOT TO11 ZAC DE L'UNION
APPARTENANT A LA SEM VILLE
RENOUELE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
AU PROFIT DE LA VILLE DE TOURCOING

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 5 ;

Considérant que la SEM Ville Renouvelé est propriétaire du lot TO11 de la ZAC de l'Union situé à Roubaix-Tourcoing ;

Considérant la demande de la Ville de Tourcoing qui a sollicité auprès de la SEM Ville renouvelé la mise à disposition dudit terrain pour accueillir les camions - remorques des forains pendant la foire d'été 2025,

DECIDONS

Article 1 : De signer une convention avec la société anonyme d'économie mixte Ville Renouvelé, dont le siège social est situé 75, rue de Tournai à Tourcoing (59200) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 318 697 208, représentée par Monsieur Giuseppe LOMONACO, Directeur Général de la SEM Ville Renouvelé, pour la mise à disposition du lot TO11 de ZAC de l'Union à Roubaix-Tourcoing au profit de la Ville de Tourcoing pour le stationnement des camions remorques des forains dans le cadre de la foire d'été 2025.

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour la période du 17 juillet 2025 à 9h00 au 5 août 2025 à 23h00.

Article 3 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 15 JUL. 2025

Doriane BECUE,
Maire de la Ville de Tourcoing,



Accusé Réception en Préfecture le : 15 JUL. 2025

Publié sur le site de la Ville le : 15 JUL. 2025

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_0237

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 15/07/2025

Objet : Convention de mise à disposition du lot TO11 de la ZAC de l'Union au profit de la Ville de Tourcoing

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 15/07/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2025_0237 - D_cision convention de mise _ disposition lot TO11 ZAC de l_Union au profit de la Ville de Tourcoing.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250715-DAJI_D2025_0237-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/07/2025

